

**Statement by Mr. Jean-Daniel Gerber<sup>1</sup>**  
**Director of the Federal Office for Refugees, Switzerland**

**at the Eighty-sixth Session of the IOM Council**  
**18-21 November 2003**

M. le Président, Mesdames et Messieurs les représentants des Etats Membres, les observateurs du Conseil de l'OIM., Mesdames, Messieurs, je tiens tout d'abord à remercier l'OIM de l'occasion qui est donnée ici au pupitre de vous présenter les développements dans le cadre de l'Initiative de Berne. Je crois que nous sommes aujourd'hui tous conscients qu'il n'est pas réaliste de vouloir gérer efficacement les flux migratoires en agissant à l'échelon national uniquement et que par conséquent une double approche, à la fois régionale et globale s'impose. L'approche régionale a nettement la priorité, car la majeure partie des déplacements de populations s'effectue au niveau régional. Néanmoins, force est de constater qu'une approche globale s'avère de plus en plus nécessaire, d'abord les déplacements de personnes entre régions et entre continents sont en nette augmentation. Ensuite il serait erroné de ne pas tirer profit au niveau global des expériences faites au niveau régional. Et enfin, on ne peut pas résoudre un problème qui affecte pratiquement tous les pays uniquement par une approche régionale.

Fort de cette constatation, le Gouvernement a pris l'initiative de lancer un processus de consultation en vue de discuter l'opportunité de structurer la coopération inter-étatique en matière de migration, et c'est ainsi que l'Initiative de Berne a vu le jour en 2001. Pour ceux qui ne connaissent pas l'initiative, de quoi s'agit-il ? L'initiative de Berne a pour objectif de mettre en place un processus de consultation géré par les Etats, destiné à favoriser l'échange d'idées et à promouvoir la compréhension mutuelle des différentes réalités migratoires et des intérêts en jeu. Elle devrait déboucher sur un dialogue entre pays d'origine, de transit et d'accueil. Cette démarche devrait idéalement permettre à la faveur d'une coopération accrue entre les Etats d'aboutir à une meilleure gestion des flux migratoires sur le terrain.

Mesdames et Messieurs, l'Initiative de Berne n'est donc pas de créer de nouvelles normes, de règles ou d'accords contraignants pour les Etats, je souligne cette phrase. L'Initiative de Berne a un caractère consultatif et dans ce cadre consultatif nous avons organisé ces deux dernières années une série de consultations dans pratiquement tous les continents. L'objectif est d'établir un véritable agenda international pour la gestion de la migration. Ces réunions ont permis à quelque 80 experts, gouvernementaux et indépendants, tous spécialistes des questions de migrations internationales de formuler des propositions en vue d'établir un premier projet de cet agenda international pour la gestion de la migration. Mesdames et Messieurs, l'agenda que nous vous avons développé se divise en deux parties bien distinctes. La première partie dresse une liste des principes communs des gestions des flux migratoires internationaux tandis que la seconde recense une série de pratiques efficaces, visant à concrétiser les principes communs. Parlons d'abord des principes communs, nous en avons jusqu'à présent développé 17. Je ne vais pas vous lire les 17 mais peut-être vous donner un échantillon de trois principes fondamentaux. Un principe dit que tous les Etats ont un intérêt commun à renforcer la coopération dans le domaine de la migration internationale dans le but de maximaliser les bénéfices mutuels. Un autre principe indique que les migrations régulières et

---

<sup>1</sup> State Secretary Jean-Daniel Gerber (\*1946), Director of the Secretariat for Economic Affairs (seco) and Director of the Foreign Trade Directorate since 01.04.2004. Previously Director of the Federal Office for Refugees from 1998 to March 2004. From 1993 to 1997 Executive Director and Dean (1997) of the Board of the World Bank Group. He entered Swiss Government service in 1973.

gérées sont dans l'intérêt à la fois des Etats et des migrants. Un troisième principe en matière de gestion de la migration, la responsabilité première incombe aux Etats. Les Etats sont souverains et ont le droit légitime de gérer leurs frontières et de développer leur propre cadre législatif en matière de migrations. Et la liste continue, je vous ai lu trois des principes, il y en a 17 et comme je vous ai dit, les principes sont importants, mais que cela signifie-t-il en pratique ? Et c'est la raison pour laquelle après avoir défini les principes communs les participants ont passé en revue une longue série de pratiques efficaces, de « effective practices » et en ont retenu pour le moment plus de 200. Là encore je ne vais pas vous lire les 200 effective practices qui d'ailleurs peuvent différer d'Etats en Etats. Mais je vais quand vous en lire deux ou trois : Une pratique efficace prétend que l'exigence en matière de visas est absolument importante mais que la politique de visas doit aussi être faite en particulier avec les pays voisins en respectant les obligations et les procédures internationales. Un deuxième « effective practice » parle de la migration illégale : L'adoption de sanctions efficaces contre ceux qui organisent la migration illégale, exploite les migrants ou participe au trafic d'être humains, ainsi que contre ceux qui sciemment profitent du trafic et de la traite des êtres humains. Puis ce principe « effective practices » est détaillé dans des sous pratiques pour indiquer comment il faut lutter contre le trafic d'être humains. Une autre « effective practice » parle de l'intégration. Comment faut-il développer et adopter des programmes d'intégration efficaces qui s'adressent aux migrants et qui ont reçu une autorisation permanente de séjour ? Voyez donc que nous essayons non seulement d'établir des principes directeurs mais également de dire quels ont été les moyens que les gouvernements jusqu'à présent ont utilisés pour les mettre en vigueur ? Bien entendu, le document actuel, qui d'ailleurs est à votre disposition à la sortie de cette salle est en forme de projet. Nous sommes encore dans un processus et je vais vous indiquer maintenant dans quelle direction nous allons aller et dans quel espace de temps. En effet, nous avons l'intention cette année, ou plutôt l'année prochaine, de convoquer d'autres réunions, en Amérique, en Afrique, en Asie, en Europe centrale et occidentale et orientale, d'experts gouvernementaux pour tester les principes communs et les pratiques efficaces au niveau de la région et selon la réaction des experts, de compléter, de développer ou de biffer les principes communs et les pratiques efficaces. En effet, nous voulons que le document final adopté représente équitablement les perspectives de toutes les régions du monde. Nous espérons aboutir à une nouvelle version de l'agenda à l'issue de ces consultations et pouvoir le présenter officiellement au niveau global lors de la deuxième réunion des symposiums qui aura lieu à Berne, à la fin de 2004. Ensuite les résultats de ce processus seront transmis aux organisations internationales et aux gouvernements intéressés, y compris bien entendu à l'OIM, mais également à la Commission globale pour la migration internationale dont on a fait mention hier.

Mesdames, Messieurs, contrairement à ce que l'on fait habituellement dans les instances internationales, nous sommes concentrés uniquement sur le contenu c'est-à-dire sur les principes et sur les « effective practices » mais non pas sur la forme. Nous n'avons donc pas encore réfléchi sous quelle forme la transmission du document final sera effectuée. Il faut lorsque le document final sera transmis aux organisations internationales, à la Commission globale pour la migration et naturellement également aux gouvernements, cela appartiendra au dernier, c'est-à-dire au gouvernement de décider de la suite à donner à cette initiative. L'idée est donc de terminer en tout cas dans une première étape l'initiative de Berne l'année prochaine. Y aura-t-il une suite ? Ce n'est pas du gouvernement suisse que cela dépendra, cela dépendra en particulier de vous, Mesdames, Messieurs, de ce que vous allez faire des documents que nous allons vous présenter.

Je vous remercie M. le Président.